



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs frontaliers

Question orale n° 1434

## Texte de la question

La construction européenne pose un grand nombre de questions techniques capitales relatives par exemple à l'élargissement et au fonctionnement des institutions cependant que persistent des problèmes pratiques auxquels sont quotidiennement confrontés nos concitoyens. Il s'agit entre autres des difficultés vécues par les travailleurs frontaliers. Aujourd'hui en effet l'Europe et ses impératifs sont généralement ressentis de manière négative et contraignante. Or, à côté des grands enjeux existent des barrières administratives qu'il semble possible de lever rapidement sans coût excessif. Pour cela une concertation avait été mise en place avec le ministère dès janvier 1998. M. Gilbert Maurer remercie Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer de quelle manière elle souhaite poursuivre ces travaux pour l'ensemble des frontaliers.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Gilbert Maurer a présenté une question, n° 1434, ainsi rédigée:

«La construction européenne pose un grand nombre de questions techniques capitales relatives, par exemple, à l'élargissement et au fonctionnement des institutions, cependant que persistent des problèmes pratiques auxquels sont quotidiennement confrontés nos concitoyens.

«Il s'agit entre autres des difficultés vécues par les travailleurs frontaliers.

«Aujourd'hui, en effet, l'Europe et ses impératifs sont généralement ressentis de manière négative et contraignante. Or, à côté des grands enjeux existent des barrières administratives qu'il semble possible de lever rapidement sans coût excessif. Pour cela, une concertation avait été mise en place avec le ministère dès janvier 1998.

«M. Gilbert Maurer remercie Mme le ministre de l'emploi de bien vouloir indiquer de quelle manière elle souhaite poursuivre ces travaux pour l'ensemble des frontaliers.»

La parole est à M. Gilbert Maurer, pour exposer sa question.

M. Gilbert Maurer. Madame la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, l'Europe se construit et cela pose un grand nombre de questions capitales comme celle de son élargissement et du fonctionnement de ses institutions. Mais, en attendant que les avancées proposées aboutissent dans ces domaines, persistent des problèmes pratiques, des incohérences sur le terrain, auxquels sont quotidiennement confrontés nos concitoyens.

Il s'agit notamment des difficultés vécues au quotidien par les travailleurs frontaliers: non-reconnaissance des taux d'invalidité entre la France et les pays voisins, contraintes de la zone frontalière, discrimination fiscale à l'égard des salariés intérimaires, difficultés de prise en charge par les caisses de maladie de la famille du frontalier, non-reconnaissance de la qualité d'ayants droit des enfants étudiants des travailleurs frontaliers, calcul de la retraite complémentaire, refus par les caisses de verser un salaire en cas de cure en France, versement tardif des allocations de rentrée scolaire, et j'en passe.

Eu égard à ces difficultés, l'Europe et ses impératifs sont souvent ressentis de manière négative et contraignante. Or, à côté des grands enjeux, existent des barrières administratives qu'il semble possible de lever rapidement sans coûts excessifs. Pour cela, une concertation avait été mise en place par le ministère de l'emploi

et de la solidarité dès janvier 1998 entre les représentants du ministère, les députés concernés et les associations de travailleurs frontaliers. Ces réunions ont d'ores et déjà permis certaines avancées importantes concernant la CRDS, la CSG ou encore la réintégration des frontaliers dans le régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle.

Cependant, d'autres problèmes, ceux que je viens d'évoquer, persistent. Ils sont bien moins lourds de conséquences financières et ne dépendent souvent que d'une volonté d'avancer des différentes parties concernées. C'est aussi en parvenant à les résoudre que nous construirons une Europe concrète et plus appréciée au quotidien.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir me dire si le Gouvernement souhaite - et, si oui, selon quel calendrier - poursuivre la concertation engagée avec non seulement les travailleurs frontaliers en Suisse mais aussi l'ensemble des travailleurs frontaliers de France, qui sont plus de vingt mille en Moselle et six mille dans la seule circonscription de Sarreguemines dont je suis le député.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Monsieur le député, une concertation, sous la forme de réunions de travail périodiques avec le cabinet d'Elisabeth Guigou et des représentants des associations de travailleurs frontaliers, a effectivement été mise en place ces dernières années. Ces réunions ont été positives car elles ont permis de mieux cerner les difficultés et d'examiner les solutions possibles pour les éliminer ou, à tout le moins, les réduire. Vos préoccupations, qui sont tout à fait fondées, sont donc actuellement prises en charge dans le cadre de ces réunions de travail.

L'ordonnance du 2 mai 2001 a modifié les règles d'assujettissement des revenus d'activité et de remplacement à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale, de façon que ces contributions ne puissent plus être prélevées sur les revenus d'activité et de remplacement des personnes qui, tout en résidant fiscalement en France, ne sont pas à la charge d'un régime français de sécurité sociale ce qui est le cas de nombreux travailleurs frontaliers.

De même, l'entrée des régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC dans le champ du règlement communautaire de coordination des législations nationales de sécurité sociale a été l'occasion pour les partenaires sociaux gestionnaires de ces régimes d'introduire des règles d'équivalence permettant aux travailleurs ayant terminé leur carrière professionnelle dans un autre Etat de l'Union européenne d'être considérés néanmoins comme « présents » dans ces régimes. De nombreux travailleurs frontaliers, ayant une carrière complète peuvent donc maintenant bénéficier de leur retraite complémentaire française dès soixante ans sans abattement d'âge.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de l'accord du 21 juin 1999 entre l'Union européenne et la Suisse sur la libre circulation des personnes, qui devrait intervenir en 2002, améliorera considérablement la situation sociale des frontaliers, des anciens frontaliers et des membres de leur famille, puisque cet accord alignera pratiquement cette situation sur celle des travailleurs français exerçant leur activité dans un autre Etat de l'Union. En particulier, sera totalement satisfaite la revendication des frontaliers devenus chômeurs après avoir travaillé en Suisse de voir aligner les conditions de leur indemnisation sur celles appliquées aux chômeurs ayant travaillé dans l'Union.

Il reste à ce jour à régler la question d'un éventuel droit d'option entre le régime suisse et un régime français pour la couverture des soins de santé, mais c'est justement parce que la concertation s'est poursuivie et se poursuit avec les intéressés que le Gouvernement n'a pas encore fait connaître sa position à ce sujet. Il le fera lors de l'examen au Parlement du projet de loi autorisant la ratification de cet accord.

Cette énumération, qui est loin d'être exhaustive, montre que la concertation a pu porter ses fruits. L'intention du Gouvernement est bien de la poursuivre, en fonction des problèmes qui pourront se présenter. En tout état de cause, le cabinet d'Elisabeth Guigou organise une nouvelle réunion de concertation avec les parlementaires et les associations de défense des intérêts des frontaliers avant la fin de la présente session parlementaire, et vous y êtes bien évidemment convié, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Maurer.

M. Gilbert Maurer. Je vous remercie de votre réponse, madame la ministre. J'ai pris bonne note de toutes les avancées qui se sont produites et du fait qu'un nouveau rendez-vous est prévu, qui devrait régler les problèmes subsistants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Maurer](#)

**Circonscription :** Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1434

**Rubrique :** Frontaliers

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3152

**Réponse publiée le :** 6 juin 2001, page 3807

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2001